





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2016-41**

**Séance publique du**

**1 février 2016**

**Présidence de Dominique AUGÉY  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20160201- lmc146926-DE-1-1
Date de signature : 04/02/2016
Date de réception : jeudi 4 février 2016
 <b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

**OBJET : RECLASSEMENT ET DE INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PARTIE  
DE LA ROUTE DE GALICE (RD64)**

Le 1 février 2016 à 15h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 26/01/2016, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Edouard BALDO, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Monsieur Raoul BOYER, Madame Danièle BRUNET, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Gaele LENFANT, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Jean-Marc PERRIN, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Josyane SOLARI, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Abbassia BACHI à Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Christine BERNARD à Monsieur Jean-Pierre BOUVET, Madame Patricia BORRICAND à Madame Reine MERGER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Jules SUSINI, Madame Michele EINAUDI à Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Souad HAMMAL à Madame Noelle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Muriel HERNANDEZ à Monsieur Gilles DONATINI, Madame Coralie JAUSSAUD à Madame Danièle BRUNET, Madame Sophie JOISSAINS à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Claude MAINA à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Danielle SANTAMARIA à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Catherine SILVESTRE à Madame Brigitte DEVESA.

**Excusés sans pouvoir :**

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Moussa BENKACI, Monsieur Maurice CHAZEAU, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Madame Catherine ROUVIER.

Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Eric CHEVALIER donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services  
Techniques  
D.A.S.T. Infrastructures

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 1 FÉVRIER 2016

**Nomenclature : 8.3**  
Voirie

-----

**RAPPORTEUR** : Monsieur Eric CHEVALIER

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : RECLASSEMENT ET DE INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE GALICE (RD64) - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Une partie de la route de GALICE (RD64) entre le cours des MINIMES et l'avenue du JAS de BOUFFAN est encore propriété du Conseil Départemental des Bouches du Rhône. L'EPCI compétent et la Ville d'Aix-en-Provence doivent y réaliser divers aménagements de surface.

La Direction des Routes du Conseil Départemental demande un reclassement préalable de cette partie de la route de GALICE (RD 64) dans la voirie communale (plans joints).

Le Département ne procédera pas aux travaux de remise en état préalable mais s'engage à verser une participation financière par le biais d'un fond de concours d'un montant de 250 000 € TTC. Ce fond de concours fait l'objet d'une convention présentée dans une délibération séparée.

Les emprises sont indiquées sur le plan ci-joint et sont les suivantes :

- RD 64 du PR 0+ 000 au PR 0 + 570 m

Après délibération du Conseil Municipal, la Commission Permanente du Conseil Départemental délibérera pour le déclassement définitif de la RD 64 et le reclassement dans la voirie communale selon les emprises sus indiquées.

Je vous demande donc, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** le principe du reclassement et de l'intégration dans la voirie communale d'une partie de la route de GALICE (RD64) selon les emprises ci-dessus définies,

- **AUTORISER** Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les documents correspondants dès lors que la Commission Permanente du Conseil Départemental aura délibéré favorablement sur cette affaire.

DL.2016-41 - RECLASSEMENT ET DE INTÉGRATION DANS LA VOIRIE COMMUNALE  
D'UNE PARTIE DE LA ROUTE DE GALICE (RD64) -

Présents et représentés	: 50
Présents	: 37
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 50
Pour	: 50
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Dominique AUGEY, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,  
Reine MERGER





## Reclassement de la RD 64, route de Galice, située en agglomération

Commune d'Aix en Provence

Entre le carrefour avec la rue des Bœufs et le carrefour avec l'avenue du Jas de Bouffan (Corsy)

Du PR 0+000 au PR 0+570



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ

Département :  
BOUCHES DU RHONE  
Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : CS  
Feuille : 000 CS 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

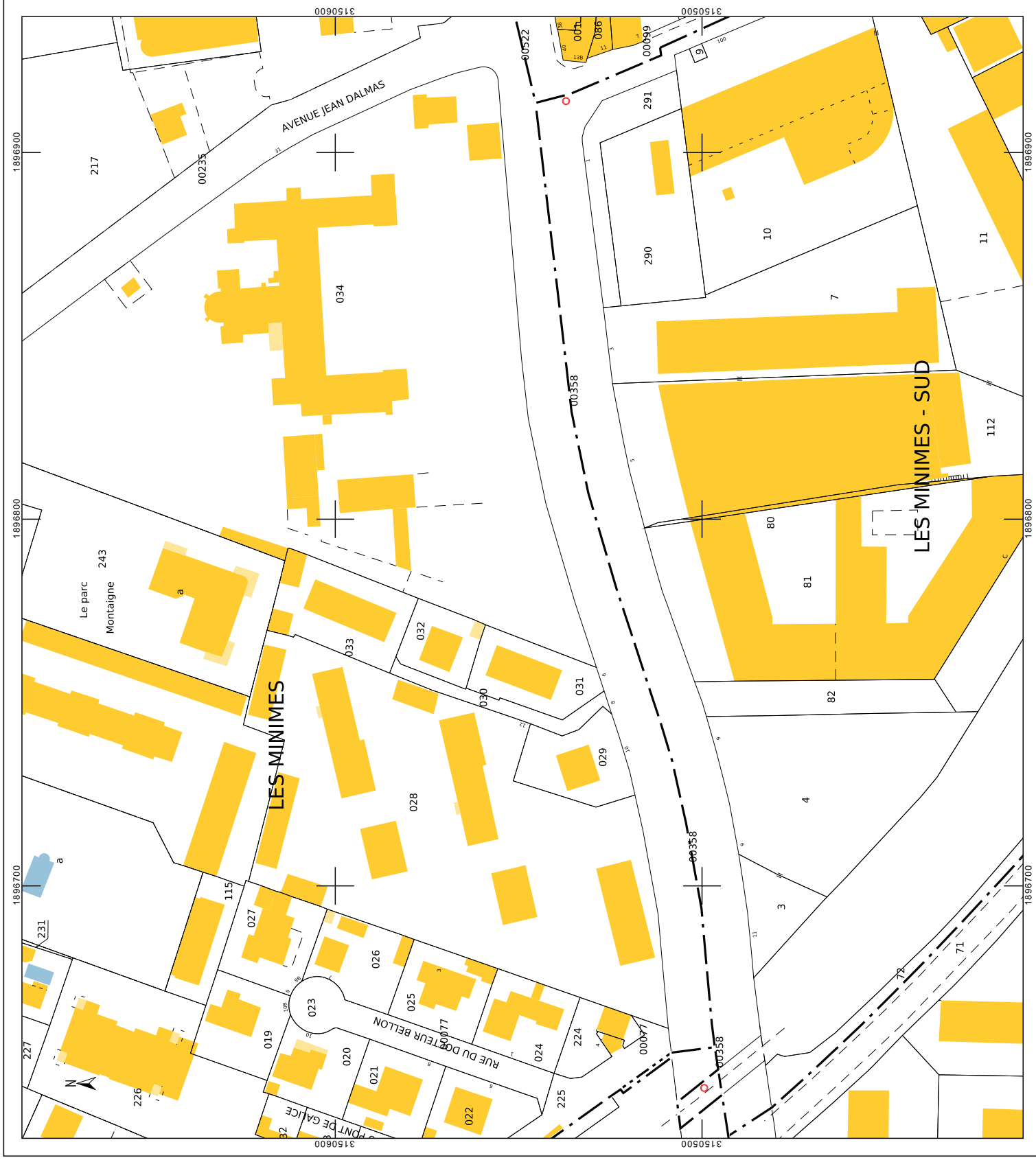
Date d'édition : 03/10/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible  
13626  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88  
cdfif.aix-en-provence-1@dgifp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat



DIRECTION GÉNÉRALE DES  
FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL  
INFORMATISÉ

Département :  
BOUCHES DU RHONE

Commune :  
AIX EN PROVENCE

Section : CR  
Feuille : 000 CR 01

Échelle d'origine : 1/1000  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 03/10/2012  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC44

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
Aix en Provence 1  
Hôtel des Impôts Foncier 10 avenue de la Cible  
13626  
13626 Aix en Provence Cedex 1  
tél. 04 42 37 54 57 - fax 04 42 37 53 88  
cdif.aix-en-provence-1@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

[cadastre.gouv.fr](http://cadastre.gouv.fr)  
©2011 Ministère du budget, des comptes  
publics, de la fonction publique et de la réforme  
de l'Etat

